



D2016-03-2-01

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :23

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Lepasava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés	MAUGET Denis arrivé ultérieurement(19h11)	
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

**BUDGET COMMUNAL
COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur le Maire expose que le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-31, relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, **Après** s'être fait présenter le budget primitif Communal de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOpte le compte de gestion 2015 du budget communal.

Fait à SAINT LOUBES le 30 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-03

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal : ...29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :23

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leosava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascaline à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés	MAUGET Denis arrivé ultérieurement(19h11)	
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

**BUDGET COMMUNAL
AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2015,

Décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

Résultat de Fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	813 771,64
B. Résultat antérieurs reportés	1 178 905,85
C. Résultat à reporter	1 992 677,49
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (D001)	-142 096,08
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 740 337,97
F. Besoin de Financement	882 434,05
AFFECTATION	
1. Affectation en Réserves (R1068)	882 434,05
2. Report en Fonctionnement (R002)	1 110 243,44

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de l'affectation du résultat 2016 comme indiqué ci-dessus.

Fait à SAINT LOUBES le 31 mars 2016,

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-04

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal : ...29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :23

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leosava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés	MAUGET Denis arrivé ultérieurement(19h11)	
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

**BUDGET COMMUNAL
TAXES LOCALES 2016**

Monsieur le Maire expose que l'état N°1259 COM de notification des taux d'imposition année 2016 des trois taxes directes locales fait apparaître un produit fiscal à taux constant de 3 921 036 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales 2016, conformément à la proposition faite en commission des finances, selon le tableau suivant, en appliquant le taux de 1,9% :

Produit fiscal assuré	3 921 036
Produit fiscal attendu	3 995 441
Coefficient de variation	1,018976

Proposition TAUX ANNEE 2016	
Taxe d'Habitation	16,32
Foncier Bâti	21,78
Foncier Non Bâti	66,38

PRODUIT FISCAL ATTENDU EN 2016			
TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'Habitation	11 032 000	16,32	1 800 422
Foncier Bâti	9 699 000	21,78	2 112 442
Foncier Non Bâti	124 400	66,38	82 577
TOTAL			3 995 441

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe les taux d'imposition pour l'année 2016 selon le tableau présenté et l'état N°1259 COM.

Fait à SAINT LOUBES le 30 mars 2016,

VOTE

Pour : 24
Contre : 2 (Feyt et Goulière).
Abstention : 2 (Giacomini et Macocco)

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-05

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal : ...29

En exercice :29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

Qui ont pris part à la délibération :23

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leosava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés	MAUGET Denis arrivé ultérieurement(19h11)	
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

**BUDGET COMMUNAL
2016**

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget pour l'année 2016 de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitre	Objet	Montant	Chapitre	Objet	Montant
11	Charges à caractère général	2 667 300,00	13	Atténuation de charges	170 000,00
12	Charges de personnel	6 048 260,00	70	Produit des services	933 000,00
14	Atténuation de produits	78 145,00	72	Travaux en régie	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 189 758,00	73	Impôts et taxes	7 741 738,00
66	Charges Financières	306 742,00	74	Dotations et participations	1 508 975,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	75	Autres produits de gestion courante	7 000,56
0	Dépenses imprévues	51 887,00	76	Produits financiers	0,00
	Dépenses d'ordre	299 708,00		Recettes d'ordre	40 187,00
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	10 644 300,00		TOTAL Recettes de fonctionnement	10 400 900,56
		+			+
	Virement à investissement	866 844,00		Résultat reporté	1 110 243,44
		=			=
	TOTAL	11 511 144,00		TOTAL	11 511 144,00

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitre	Objet	Montant	Chapitre	Objet	Montant
16	Emprunts	783 145,00	10	Dotations Réserves	501 841,00
	Dépenses imprévues	50 000,00	1068	Résultat affecté	882 434,00
	Opérations d'investissement	5 936 680,00	13	Subvention d'investissement	768 567,00
	Dépenses d'ordre	150 865,00	16	Emprunts et dettes assimilées	4 021 000,00
	TOTAL Dépenses d'investissement	6 920 690,00	23		2 052,00
		+	24	Produit des cessions	350 000,00
	Dépenses engagées non mandatées N-1	1 574 006,27	21	Virement de fonctionnement	866 844,00
		+		Recettes d'ordre	410 386,00
		=		Recettes engagées non mandatées N-1	833 668,30
	Résultat reporté	142 096,08		TOTAL Recettes d'investissement	8 636 792,35
		=			+
	TOTAL	8 636 792,35		Résultat reporté	0,00
		=			=
	TOTAL GENERAL des DEPENSES	20 147 936,35		TOTAL	8 636 792,35
		=		TOTAL GENERAL des RECETTES	20 147 936,35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget primitif communal 2016.

Fait à SAINT LOUBES le 30 mars 2016,
Le Maire

Pierre DURAND

VOTE

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 2 (Giacomini et Feit)

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-06

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal : ...29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :23

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leosava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés	MAUGET Denis arrivé ultérieurement(19h11)	
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

**BUDGET COMMUNAL
SUBVENTION ASSOCIATIONS 2016**

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur les subventions accordées aux associations pour l'année 2016 selon la liste suivante :

Nom	Objet	Subvention	Nom	Objet	Subvention
A.L.E.C	Conseil en matière énergétique	3 390	Gym Volontaire	Sport	2 890
APPAC	Etudiants IUT	300	Hand Ball	Sport	25 189
A.P.N.G	Parents élèves	300	Jardiniers de France	Loisirs	250
AVJ.C.E	Culturel	2 850	Jeunes Sapeurs Pompiers	Centre de secours	600
AFM	Téléthon	150	Judo	Sport	5 225
Aid Animaux 33	Contrôle pop féline	550	Karaté	Sport	3 800
Amicale de la chorale	Culturel	1 500	L'hirondelle Loubésienne	Colombophile	800
Amicale des DGS	asso. secrétaires de mairie	100	La Flamme	Paroisse	300
Amicale Sapeurs Pompiers	Pompiers	600	La Joyeuse Equipe	3ème âge	3 800
ARCL	Rénovation église	800	La Lyre	Musique	16 150
Atelier de la Coccinelle	Artistique	7 200	La Lyre	Fête de la musique	7 500
Ateliers La Fontaine	Artistique	400	Le cormoran	Pêche	500
Banque alimentaire	Solidarité	200	Les Gullivers Loubésiens	Maquettes	200
Billard Club	Sport	2 462	Les Vieilles Mécaniques	Culturel	800
Cartables Envies	Humanitaire	500	Lion's Club	Humanitaire	238
CE2R	Économique	4 275	Mille Pattes	Pedibus	300
Club Nautique	Sport	1 568	Nihon Tai Jitsu	Sport	2 850
Club Nautique	Culturel	3 450	Orgue et musique	Artistique	2 173
Comité d'animation	Animation	15 352	Palues	Association Syndicale	534
Cor de chasse	Chasse	4 344	Pans en Presqu'île	Musique	950
Croix Rouge	Solidarité	1 093	Pêcheur Loubésien	Sport	1 900
Cyclo	Sport	2 375	Pétanque Amateur Loubésien	Sport	900
Daara'venir	Humanitaire	200	Plum'Union	Oiseaux	500
Don du sang	Collecte de sang	600	Prévention Routière		100
EMALS	Gestion des Chalets	3 000	Rugby XV	Sport	6 755
Ensemble	Parents d'élèves collège	300	SACADO	Culturel	1 900
F.C.L	Sport	21 724	Saint Loub Ping	Sport	5 510
F.C.P.E Collège	Parents élèves	300	Saint Loubès Sans Frontières	Humanitaire	640
F.C.P.E Primaire	Parents élèves	300	Secours Catholique	Humanitaire	400
F.N.A.C.A	Anciens combattants	1 561	Secours Populaire	Humanitaire	400
FREE RIDER CLUB	Parcours VTT	220	Souvenir Français	Anciens combattants	300
FREE RIDER CLUB	Participat* aménagements	395	Tai-Chi	Sport	450
GDSA 33	Lutte contre les Frelons asiatiques	150	Tennis Club Loubésien	Sport	7 600
TOTAL					184 913

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte les subventions aux associations 2016.

VOTE

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1 (Goulière)

Fait à SAINT LOUBES le 31 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-07

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :24

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOULLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leosava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François MAUGET Denis
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascaline à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOULLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés		
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

TARIFS COMMUNAUX 2016

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs des différents services municipaux à partir du 1er septembre 2016 en appliquant selon le tableau suivant :

ACTIVITE	TYPE TARIF	TARIF 2016
TRANSPORTS SCOLAIRE	MENSUEL	13,2
RESTAURANT SCOLAIRE ENFANT	UNITE	2,6
RESTAURANT SCOLAIRE PERSONNEL MUNICIPAL	UNITE	4,7
RESTAURANT SCOLAIRE ADULTES	UNITE	5,9
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	UNITE	6,6
CHORALE MODERNE	SEMESTRIEL	25,0
ATELIER THEATRE	TRIMESTRIEL	27,1
ARTS PLASTIQUE - ADO	TRIMESTRIEL	27,1
ARTS PLASTIQUE - ADULTE COMMUNE	TRIMESTRIEL	76,4
ARTS PLASTIQUE - ADULTE HORS COMMUNE	TRIMESTRIEL	92,2
ATELIER POTERIE	SEANCE	3,0
ECOLE DE DANSE -1 COURS SEMAINE- 1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	57,8
ECOLE DE DANSE -1 COURS SEMAINE- 2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	35,4
ECOLE DE DANSE -1 COURS SEMAINE- 3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	17,9
ECOLE DE DANSE -2 COURS SEMAINE- 1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	77,6
ECOLE DE DANSE -2 COURS SEMAINE- 2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	54,4
ECOLE DE DANSE -2 COURS SEMAINE- 3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	17,9
ECOLE DE DANSE -3 COURS SEMAINE- 1ER ELEVE	TRIMESTRIEL	96,7
ECOLE DE DANSE -3 COURS SEMAINE- 2EME ELEVE	TRIMESTRIEL	73,7
ECOLE DE DANSE -3 COURS SEMAINE- 3EME ELEVE	TRIMESTRIEL	17,9
ECOLE DE MUSIQUE - SAINT LOUBES 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	79,8
ECOLE DE MUSIQUE - SAINT LOUBES 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	50,6
ECOLE DE MUSIQUE - SAINT LOUBES ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	50,6
ECOLE DE MUSIQUE - SAINT LOUBES ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	37,1
ECOLE DE MUSIQUE - CDC 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	107,8
ECOLE DE MUSIQUE - CDC 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	59,5
ECOLE DE MUSIQUE - CDC ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	59,5
ECOLE DE MUSIQUE - CDC ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	49,5
ECOLE DE MUSIQUE - AUTRES COMMUNES 1ER ELEVE SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	178,6
ECOLE DE MUSIQUE - AUTRES COMMUNES 1ER ELEVE METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	59,5
ECOLE DE MUSIQUE - AUTRES COMMUNES ELEVE SUPL. SOLFEGE/INSTRUMENT	TRIMESTRIEL	59,5
ECOLE DE MUSIQUE - AUTRES COMMUNES ELEVE SUPL. METHODES ACTIVES	TRIMESTRIEL	49,5
ECOLE DE MUSIQUE INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE - COMMUNE	TRIMESTRIEL	45,5
ECOLE DE MUSIQUE INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE - HORS COMMUNE	TRIMESTRIEL	53,9
THE DANSANT Commune	UNITE	10,2
THE DANSANT Hors COMMUNE	UNITE	12,2

TARIFS ALSH 2016			
Tarif de référence	2016	mode	2016
ALSH Journée	9,2	Bas	3,8
		Intermédiaire	12,1
		Haut	15,4
ALSH ½ journée	4,6	Bas	2,1
		Intermédiaire	6,0
		Haut	7,5
Accueil par heure	1,0	Bas	0,8
		Intermédiaire	1,4
		Haut	1,7
Accueil ½ heure	0,8	Bas	0,6
		Intermédiaire	1,0
		Haut	1,1
Hors commune	16,7		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VOTE

Pour : 26
Contre : 2 (Feit, Mauget)
Abstention : 1 (Goulière)

ADOpte les tarifs présentés.

Fait à SAINT LOUBES le 30 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-08

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal : ...29

DATE D’AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :23

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François MAUGET Denis
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés		
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

**BUDGET CENTRE CULTUREL
COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire expose que le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-31, relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Après s'être fait présenter le budget primitif Centre Culturel de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ADOpte le compte de gestion 2015 du budget centre culturel.

VOTE

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 3 (Maugeat, Goulière
et Macocco)

Fait à SAINT LOUBES le 31 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-09

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCACTION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal : ...29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :23

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François MAUGET Denis
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascaline à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés		
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

**BUDGET CENTRE CULTUREL
COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2015
70	PRODUIT DES SERVICES	130 525,74
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	645 764,30
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 313,87
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	7 673,78
13	ATTENUATION de Charges	10 376,60
	Opérations d'ordre	0,00
	TOTAL	832 654,29
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2015
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	454 630,84
12	CHARGES DE PERSONNEL	277 717,37
65	Autres CHARGES	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	8 231,45
	Total Opérations réelles	740 579,66
	67 Charges exceptionnelles	1 962,77
42	TOTAL OPERATION D'ORDRE	18 458,84
	Virement à investissement	0,00
	TOTAL	761 001,27

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2015
16	Emprunts	0,00
1068	Excédent capitalisé	106 696,93
	Opérations d'ordre	18 458,84
	Virement de fonctionnement	0,00
	TOTAL	125 155,77
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2015
23	IMMOS en COURS	33 659,45
21	Petit équipement	0,00
16	EMPRUNTS	65 268,48
	Solde d'investissement reporté	0,00
	Dépenses Engagées non mandatées N-1	0,00
	TOTAL	98 927,93

Monsieur le Maire sort de la salle au moment du vote,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le compte administratif 2014 du budget centre culturel.

VOTE
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 2 (Mauget, Goulière)

Fait à SAINT LOUBES le 30 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-10

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCACTION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :24

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François MAUGET Denis
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés		
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

**BUDGET CENTRE CULTUREL
AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2014,

Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de Fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	71 653,02
B. Résultat antérieurs reportés	
C. Résultat à reporter	71 653,02
Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	58 895,02
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	12 758,00
F. Besoin de Financement	58 895,02
AFFECTATION	
1. Affectation en Réserves R1068	71 653,02
2. Report en Fonctionnement R002	0

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ADOpte l'affectation du résultat présentée.

VOTE

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 1 (Mauget)

Fait à SAINT LOUBES le 30 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-11

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D’AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :24

L’an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en l’hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leptosava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François MAUGET Denis
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés		
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

**BUDGET CENTRE CULTUREL
2016**

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d’adopter le budget Centre culturel pour l’année 2016 de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET 2016
70	PRODUIT DES SERVICES	145 000,00
74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	700 000,00
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 800,00
77	PRODUIT EXCEPTIONNELS	0,00
13	ATTENUATION de Charges	9 940,00
	Opérations d'ordre	0,00
	TOTAL	890 740,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET 2016
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	495 200,00
12	CHARGES DE PERSONNEL	312 901,00
65	Autres CHARGES	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	6 503,00
	Total Opérations réelles	814 604,00
	67 Charges exceptionnelles	1 000,00
42	TOTAL OPERATION D'ORDRE	19 878,00
	Virement à investissement	55 258,00
	TOTAL	890 740,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		BUDGET 2016
16	Emprunts	0,00
1068	Excédent capitalisé	71 653,02
	Opérations d'ordre	19 878,00
	Virement de fonctionnement	55 258,00
	TOTAL	146 789,02
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BUDGET 2016
	OPERATIONS	BUDGET 2016
23	IMMOS en COURS	24 070,00
21	Petit équipement	500,00
16	EMPRUNTS	50 566,00
	Solde d'investissement reporté	58 895,02
	Dépenses Engagées non mandatées N-1	12 758,00
	TOTAL	146 789,02

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le budget 2016 du centre culturel.

VOTE

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 3 (Mauget, Feit et Goulière)

Fait à SAINT LOUBES le 30 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-12

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal : ...29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :24

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François MAUGET Denis
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascaline à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés		
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

**BUDGET SPANC
COMPTE DE GESTION 2015**

Monsieur le Maire expose que le trésorier comptable de la commune, établit un compte de gestion par budget voté.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-31, relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Après s'être fait présenter le budget primitif SPANC de l'exercice 2015 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le compte de gestion présenté.

VOTE

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 2 (Mauget, Goulière)

Fait à SAINT LOUBES le 31 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-13

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX
COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal : ...29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :23

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François MAUGET Denis
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés		
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

**OBJET DE LA DELIBERATION
BUDGET SPANC
COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

L'ordonnateur (le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.
A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget au niveau du chapitre des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Dépenses des Fonctionnement		
Article	Objet	CA 2015
611	Sous traitance générale	6 399,64
623	Frais de publicité	864,00
Chapitre 11 Charges à caractère général		7 263,64
Report n-1 (D002)		0,00
Total des Dépenses		7 263,64

Recettes des Fonctionnement		
Article	Objet	CA 2015
7062	Redevance	26 106,63
Chapitre 70 Vente de produits		26 106,63
74	Subventions	5 712,00
2	Excédent	0,00
Total des Recettes		31 818,63

Monsieur le Maire sort de la salle au moment du vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le compte administratif 2015 du budget SPANC.

VOTE

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1 (Mauget)

Fait à SAINT LOUBES le 30 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-14

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCACTION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal : ...29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :24

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François MAUGET Denis
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés		
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

**BUDGET SPANC
AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2015,

Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de Fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	24 554,99
B. Résultat antérieurs reportés	26 887,02
C. Résultat à reporter	51 442,01
Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	0
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0
F. Besoin de Financement	0
AFFECTATION	51 442,01
1. Affectation en Réserves R1068	0
2. Report en Exploitation R002	51 442,01

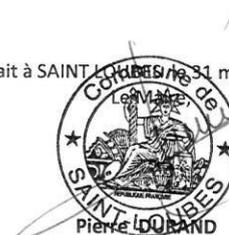
Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ADOpte l'affectation du résultat présentée.

VOTE

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 1 (Mauget)

Fait à SAINT LOUBES le 31 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-15

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

En exercice29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

Qui ont pris part à la délibération :24

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François MAUGET Denis
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascaline à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés		
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

**BUDGET SPANC
2016**

A la suite de la présentation faite lors de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget SPANC pour l'année 2016 de la manière suivante :

Dépenses des Fonctionnement		
Article	Objet	BUDGET 2016
611	Sous traitance générale	50 000,00
623	Frais de publicité	25 000,00
Chapitre 11 Charges à caractère général		75 000,00
Report n-1 (D002)		0,00
Total des Dépenses		75 000,00

Recettes des Fonctionnement		
Article	Objet	BUDGET 2016
7062	Redevance	20 000,00
Chapitre 70 Vente de produits		20 000,00
74	Subventions	3 557,99
2	Excédent	51 442,01
Total des Recettes		75 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte le Budget présenté.

VOTE

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 1 (Mauget)

Fait à SAINT LOUBES le 31 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-16

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :24

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Dans le cadre des travaux de renouvellement du parc d'éclairage public de la commune, et notamment le remplacement des tubes fluorescents dont la production s'est arrêtée par des lampes de type Sodium Haute Pression, une demande d'avance remboursable peut-être effectuée auprès du SDEEG d'un montant maximal de 60 000€ remboursable sur 10 ans à raison de 6 000 € par an.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter cette avance auprès du SDEEG.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter la demande.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOUILLIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leposava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François MAUGET Denis
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés		
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

Fait à SAINT LOUBES le 31 mars 2016,



OBJET DE LA DELIBERATION

Demande d'avance remboursable au SDEEG

Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-17

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :29

Qui ont pris part à la délibération :24

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leosava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François MAUGET Denis
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés		
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

APPROBATION DU DICRIM

Vu le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs,

Vu l'article L125-2 et R125-9 et suivants du code de l'environnement,

Le code de l'environnement prévoit que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. »

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) pour Saint-Loubès.

Ce document informe la population sur les risques recensés à Saint-Loubès, sur la conduite à tenir en cas d'événement grave et sur les mesures d'ordre général qui sont prises par les pouvoirs publics à titre préventif et pour gérer la catastrophe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APROUVE le DICRIM tel que présenté.

Fait à SAINT LOUBES le 31 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :



D2016-03-2-18

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

COMMUNE DE SAINT LOUBES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 mars 2016**

DATE DE LA CONVOCATION : 23/03/2016

Membres Afférents au Conseil Municipal :29

DATE D'AFFICHAGE : 23/03/2016

En exercice :.....29

Qui ont pris part à la délibération :.....24

L'an deux mille seize, le trente mars mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LOUBES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT LOUBES, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BERTHELIER Jean Michel BONAMY Monique BOVA Marie DUVERNE Bernard FEIT Jean Luc FOLTIER Françoise GIACOMINI Pierre GONZALEZ José GOUILLAUD Françoise GOULIERE Marie Pierre	HAUTEFAYE Colette LAGNIER Leptosava LIGNAC Bernadette MACCOCO Jean MASSONNEAU Bernard OLIVER Joëlle QUILICO Chantal REY Gérard RUNDSTADLER Marianna SARNIGUET Yves SPAGNOL François MAUGET Denis
Absents qui avaient donné pouvoir	BELMONTE Brigitte à DUVERNE Bernard BLOUIN Jacques à BARIANT Pierre HUGUENIN Pascalyne à DURAND Pierre SALMON Philippe-Henri à GOUILLAUD Françoise VITOUX Jean Luc à GONZALEZ José	
Absents et Excusés		
Secrétaire de séance	FEIT Jean Luc	

OBJET DE LA DELIBERATION

REMBOURSEMENT DE BILLETS

Suite au changement de la date de concert de Liane FOLY qui devait avoir lieu au centre culturel, certaines personnes souhaitent obtenir le remboursement de leur achat de places selon la liste jointe :

DATE ACHAT	NOM	MONTANT
14/09/2015	CACHOT EVELINE	76.00 €
17/09/2015	GROUSSARD ISABELLE	76.00 €
25/09/2015	VEGA JOSEFA	35.00 €
29/10/2015	MEGIOS ROSELYNE	70.00 €
01/12/2015	LENAIN DENISE	76.00 €
17/12/2015	BOIREAU DANIEL	76.00 €
TOTAL		409 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le remboursement des places.

Fait à SAINT LOUBES le 31 mars 2016,



Le Maire informe que cet acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication le :